

07/12/2005

## Cannabis : les faits sont têtus

Avec la sortie de l'étude de l'OFDT « Stupéfiants et accidents mortels » (SAM), le Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC) constate une fois de plus l'écart abyssal entre la vérité sur la cannabis et les mensonges sciemment proférés par le gouvernement et une certaine droite en croisade contre le cannabis.

Le CIRC n'a jamais nié l'existence d'un risque accru pour la conduite automobile avec la consommation de cannabis, mais, comme les experts de l'OFDT aujourd'hui, il a toujours affirmé que ce risque était bien moindre que celui encouru avec l'alcool – totalement légal, lui, et paradoxalement activement soutenu par les mêmes qui réclament une persécution plus systématique encore des cannabino-philes.

Le CIRC, hélas ! ne se fait aucune illusion sur les suites que l'Etat donnera à cette étude de l'OFDT. Comme bien des Français, il a déjà apprécié, avec la loi exigeant des enseignants qu'ils soulignent « le rôle positif de la colonisation française » dans les écoles, la façon autoritaire dont ce gouvernement et une certaine droite tentent sans vergogne ni scrupules de tordre les vérités qui les dérangent, qu'elles soient historiques avec la colonisation ou scientifiques avec le cannabis, pour alimenter leur idéologie réactionnaire d'un Etat policier.

Car l'approche du cannabis par la droite (et une certaine gauche aussi) que le CIRC combat et les « solutions » qu'elle avance n'ont rien d'une exception ou du cas particulier. Elle est bien dans le même esprit général que ce révisionnisme scandaleux de l'histoire coloniale ou la criminalisation des mouvements sociaux et syndicaux, allant de la condamnation des faucheurs volontaires à la casse programmée des protections sociales et du Code du travail.

Mais les faits sont têtus, et un gouvernement et une majorité parlementaire devront bien un jour prendre acte avec pragmatisme par une légalisation qu'une part importante des Français et des Européens appréciant les effets du chanvre indien ne sont ni des criminels ni même des délinquants devant subir ces lois d'exception calquées sur la lutte antiterroriste, mais bien des citoyens ordinaires qui n'ont pas vocation à jouer les boucs émissaires pour le confort moral de quelques-uns.